

■ **Fondation en faveur de la maison suisse de Lyon**, à Carouge (GE) (FOSC du 22.11.2001, p. 9195). Les pouvoirs de Jacot Jean-François, jusqu'ici membre du conseil, de même que la procuration de Rigo Sylvain, sont radiés. Procuration collective à deux a été conférée à Knobel-John Béatrice, de et à Genève.
Journal no 13244 du 18.11.2003
(01274362 / CH-660.1.143.998-4)